

N° 2026-124

CONVENTION DE PRÊT MATÉRIEL PETITE ENFANCE

L'an deux mil vingt-six le 30 septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), MONTMAYEUR Rachèle (donne pouvoir à M. Rémy COUNIL)
SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

M. PELLICIER Alexandre

En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 06 octobre 2026 au 06 décembre 2026

Le Président rappelle les orientations politiques validées le 16 décembre 2025 lors du Comité des Politiques Sociales des Versants d'Aime.

A travers, notamment, le comité de pilotage pour la Convention territoriale Globale, l'engagement des élus et acteurs a été défini à travers diverses actions.

La mutualisation de matériel entre les structures du territoire favorise la création de partenariats solides. En collaborant et en partageant leurs ressources, elles renforcent leurs liens, échangent des connaissances et développent des synergies qui peuvent bénéficier à tous.

La convention en pièce jointe définit les modalités de prêt de matériel entre les structures petite enfance du territoire des Versants d'Aime.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-29, L. 5214-16, L. 5211-4-3 et L. 1311-15 ;

VU la convention liée à cette délibération définissant les modalités de prêt de matériel entre les structures petite enfance du territoire des Versants d'Aime ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Les Versants d'Aime, les communes rattachées, ainsi que l'Espace Associatif Cantonal disposent de parcs de jeux et de matériels petite enfance dont le taux d'utilisation permet d'envisager une mise à disposition ponctuelle entre ces collectifs ;

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition s'inscrit dans une logique de mutualisation des moyens et de cohérence de la politique petite enfance du territoire ;

CONSIDÉRANT les orientations politiques validées le 16 décembre 2025 lors du Comité des Politiques Sociales des Versants d'Aime ;

CONSIDÉRANT que le prêt, consenti à titre gratuit, est réciproque entre les parties et que les avantages consentis se compensent ;

APPROUVE les termes de la convention de prêt de matériel petite enfance annexée à la délibération.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 30 SEPTEMBRE 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

